

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.75 Vœu relatif au développement des outils numériques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que Paris est une ville où la nature, sous toutes ses formes, est omniprésente et le besoin de répertorier la biodiversité ;

Considérant que l'Atlas de la Nature à Paris dresse un panorama complet et richement illustré de la faune et de la flore de la capitale et apporte ainsi une connaissance précise de ce patrimoine de la ville pour contribuer à sa défense et à sa protection ;

Considérant le plan Biodiversité de Paris 2018-2024 prévoyant une nouvelle édition de l'Atlas de la Nature ;

Considérant la biodiversité comme bien commun et l'enjeu d'appropriation du plan biodiversité par les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant l'appétence des Parisiens pour la participation et leur volonté de définir quotidiennement la ville de demain comme le montre la réussite des dispositifs participatifs tels que l'application « Dans Ma Rue », le site « Madame la Maire j'ai une idée » ou encore le budget participatif ;

Considérant les outils numériques comme utile moyen de sensibiliser tous les publics à la nécessité de la biodiversité ;

Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI:

Émettent le vœu que la Ville de Paris

- développe via une application accessible par téléphone et internet, une plateforme permettant aux Parisiens de photographier, d'enregistrer (vidéos, bandes sonores, etc.) puis de partager les espèces qui les entourent et le lieu de leur rencontre.
- réalise une cartographie des services écosystémiques (rafraîchissement de l'air, stockage de CO², etc.) rendus par la biodiversité parisienne et la rendre publique via cette application.